

ABONNEMENTS
LES ABONNEMENTS
datent des 1^{er} et 16 de chaque mois
et
se paient d'avance.
LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.
Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS
sont reçues au
Bureau du Journal
du Lot
et
se paient d'avance
Annonces... 25 c ligne
Régelames... 50 c.
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'hiver.

	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte		Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte		Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.	5h10	12h25	5h40	Monsempron-Libos. — Départ.	8h41	5h19		PARIS. — Départ.	7h45	9h40	
Mercuès. —	5 29	12 47	5 55	AGEN. — Arrivée.	9 59	6 44		BORDEAUX. —	10 30	1 45	
Parnac. —	5 43	1 7	6 7	Monsempron-Libos. —	7h49	3h3	7h34	PÉRIGUEUX. —	6 50	1 45	
Luzech. —	5 53	1 20	6 16	PÉRIGUEUX. — Arrivée.	10 58	5 46	11 6	Monsempron-Libos. — Arrivée.	8 36	5 46	
Castelfranc. —	6 10	1 43	6 37	BORDEAUX. —	3 28	10 48					
Puy-l'Évêque. —	6 24	2 1	6 49	RCDEZ. —	9 34						
Duravel. —	6 36	2 14	6 58	AURILLAC. —	9 42			AGEN. — Départ.	5h50	2h	6h40
Soturac Tonzac. —	6 47	2 27	7 7	VIERZON. —	7 15	12 42	7 53	Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 15	2	7 31
Fumel. —	7 1	2 44	7 19	PARIS. — Arrivée.	12 39	4 39	3 4				
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26								

Cahors, le 21 Novembre 1872.

Nous avons pu donner dans notre dernier numéro, avant l'arrivée des journaux de Paris, la grande et douloureuse séance du 18 novembre, dans laquelle M. Thiers a jugé indigne de lui de rassurer l'Assemblée et la France, en flétrissant les doctrines de M. Gambetta. Ce refus d'accueillir une politique résolue contre le radicalisme, ennemi terrible de la prospérité du peuple et de la grandeur française, a produit une profonde et juste surprise.

Cette séance est si grave que nous en reproduisons de nouveau un résumé; et, pour mieux prouver notre impartialité, c'est le *Journal des Débats* que nous allons citer; le *Journal des Débats* qui a été et qui est le plus chaud défenseur de M. Thiers. On verra de quel côté sont les torts, et on ne comprendra pas la résistance de M. Thiers aux vœux et aux supplications du brave général Changarnier et du duc de Broglie en faveur de l'ordre et aussi en faveur de l'union du gouvernement avec les vrais conservateurs :

La séance avait attiré beaucoup de monde à Versailles : elle n'a répondu que trop à la curiosité qu'elle avait inspirée. Vers trois heures moins un quart, M. le général Changarnier est monté à la tribune pour développer son interpellation : il l'a fait dans des termes émus, et, après avoir rappelé les attaques et les injures dirigées par M. Gambetta contre l'Assemblée nationale, il a demandé pourquoi M. le garde des sceaux n'avait pas puni les agents qui dépendent de lui et qui ont assisté au banquet de Grenoble.

L'honorable général ne s'en est pastenu là : il a attaqué, dans son ensemble, la politique du gouvernement, politique molle et indécise à son avis, politique telle, que les conservateurs, ne se sentant pas soutenus, n'osent même pas se présenter aux urnes électorales et se cachent dans l'abstention. L'occasion est bonne, dit M. Changarnier, pour se séparer du radicalisme; que M. Thiers renie enfin un factieux qui le compromet.

Le mot « factieux » n'est pas parlementaire. M. Grévy en a fait la remarque, et M. Changarnier l'a remplacé par le mot « collègue »; puis il a cédé la tribune à M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur.

Nous devons le dire, il est difficile d'être moins adroit que ne l'a été M. Victor Lefranc. Son premier soin, en prenant la parole, a été de proclamer avec force que le gouvernement actuel n'était pas provisoire. Non, ce gouvernement n'est pas provisoire, s'est écrié M. Lefranc, puisque moi, vieux républicain, je suis son ministre, et je n'accepterais pas d'être, pendant cinq minutes, ministre d'un gouvernement provisoire. Singulière façon de ménager une situation délicate; La droite a été soulevée par les affirmations trop nettes de M. le ministre de l'intérieur, et tout ce que M. Lefranc a dit ensuite sur les ordres donnés, sur les précautions prises par lui pour prévenir et empêcher les banquets ou pour en poursuivre les auteurs, n'a produit que peu d'effet.

La réponse du ministre ne pouvait pas satisfaire complètement la droite. M. le duc de Broglie est monté à la tribune; il y a appelé M. Thiers. Ce que vent l'Assemblée, d'après M. de Broglie, c'est que

M. le Président de la République répète devant la Chambre tout entière les déclarations si satisfaisantes qu'il a formulées devant la commission de permanence. Mais M. Thiers ne paraissait pas disposé à prendre la parole, et ce n'est qu'après un moment d'hésitation, lorsque M. Raoul Duval était déjà à la tribune et allait renouveler sans doute l'appel fait par M. de Broglie, qu'il s'est décidé à y monter lui-même.

Le discours de M. Thiers a été tout simplement un refus de s'expliquer. Ma vie tout entière, a-t-il dit, les deux ans que je viens de passer sous vos yeux, mon énergie pendant la Commune me dispensent de répondre à l'interpellation qu'on m'adresse. Je me sens offensé d'être traité à cette tribune et en quelque sorte mis sur la sellette. Ma dignité m'empêche de me prêter au rôle qu'on veut me faire jouer : je ne dirai pas les paroles qu'on veut m'arracher.

Certes l'interpellation était bien inutile. Nous savions déjà ce que pensait du discours de Grenoble l'honorable Président de la République; il l'avait dit à la commission de permanence, et, ne l'eût-il pas dit, nous l'aurions facilement deviné; mais si MM. Changarnier et de Broglie ont traité avec peu de ménagements la susceptibilité de M. Thiers, M. Thiers, à son tour, n'a-t-il pas placé la majorité dans une situation difficile en refusant de s'expliquer avec une telle obstination?

M. le général Changarnier, tout en protestant de sa vieille affection pour M. Thiers, l'a accusé d'avoir une ambition sénile; M. de Broglie est devenu de plus en plus pressant et exigeant, et, comme M. Thiers demandait un vote de confiance, il a proposé à la Chambre un ordre du jour ainsi conçu : « L'Assemblée repousse les doctrines professées à Grenoble et passe à l'ordre du jour. » Il n'était question là ni de confiance ni de méfiance : le gouvernement ne pouvait pas accepter cette rédaction.

M. Thiers a repris alors la parole; il a qualifié d'inconvenantes et d'insultantes les paroles prononcées à Grenoble; il a donné cette satisfaction à la droite, mais il ne l'a pas donnée sans se plaindre de nouveau de ce qu'on exigeait de lui. — Votre vie a été moins longue que la mienne, a-t-il dit à M. de Broglie; mais elle a été honorable et bien remplie : vous vous sentirez, vous auriez le droit de vous sentir blessé si on vous forçait, à faire la profession de foi que vous me demandez. Pour moi, je me crois offensé et je suis sûr que le gouvernement est affaibli par votre conduite. Il y a quinze jours, le pays était calme; il est incertain et inquiet maintenant. Et que lui donnez-vous à la place du gouvernement que vous attaquez? Vous vous plaignez du provisoire; eh bien! faites donc du définitif. Je ne demande pas mieux; je n'ai pas d'ambition sénile; je n'ai pas sollicité le pouvoir; c'est par dévouement que j'en supporte le poids. Mais vous ne pouvez pas faire un gouvernement définitif; or, puisque vous avez parlé du régime parlementaire, sachez que rien n'est moins conforme à ce régime que de s'avancer sans savoir si on pourra pousser et soutenir jusqu'au bout le mouvement que l'on dirige. — Enfin, M. Thiers a déclaré qu'il se croyait appuyé par l'opinion publique et qu'il était tout disposé à prendre le pays pour juge entre ses adversaires et lui.

Voilà, dans ses traits principaux, ce qu'a été cette étrange et malheureuse discussion, mal engagée des deux côtés, et qui, par la maladresse des uns, par la susceptibilité des autres, n'a pas tardé à s'éloigner de son objet. Malgré les provocations les plus directes, M. Gambetta s'est tenu à son banc, immobile, et les bras croisés; le débat est donc resté entre la droite mécontente et le gouvernement, qui se croyait atteint dans sa dignité. Le pays, comme l'a fort bien dit M. Baragnon, lira la séance d'aujourd'hui et n'y comprendra rien.

Quatre ordres du jour étaient en présence : le premier, présenté par M. l'amiral Jaurès, était un pur acte de confiance dans le gouvernement. Nous avons fait connaître celui de M. de Broglie; son auteur s'est rallié à la rédaction suivante, présentée par M. Benoist-d'Azy : « L'Assemblée nationale reprouve les doctrines professées à Grenoble et, s'associant au blâme que leur inflige M. le président de la République, passe à l'ordre du jour. » Le gouvernement a repoussé tous ces ordres du jour et a adopté celui de M. Mettetal, ainsi conçu : « L'Assemblée nationale, confiante dans l'énergie du gouvernement et reprouvant les doctrines professées à Grenoble, passe à l'ordre du jour. »

Il semblait qu'un ordre du jour aussi raisonnable dût obtenir tous les suffrages; mais la passion ne raisonne pas : la droite extrême ne voulait pas accorder à M. Thiers les paroles de confiance qu'il demandait, et la gauche radicale ne voulait pas s'associer à la réprobation des doctrines de M. Gambetta. La gauche, par l'organe de M. le général Billot, a proposé l'ordre du jour pur et simple qui, mis au vote, a été repoussé. Sur 627 votants, 132 se sont prononcés pour, et 495 contre.

A quel ordre du jour donner la priorité? La Chambre l'a donnée à celui de M. Benoist-d'Azy, adopté par M. le duc de Broglie, puis elle a repoussé cet ordre du jour. Sur 652 votants, majorité absolue 327, 281 se sont prononcés pour et 372 contre.

Restaient en présence l'ordre du jour de M. Jaurès et celui de M. Mettetal : M. Jaurès a retiré le sien, mais M. Lepère s'est empressé de le reprendre. M. le président Grévy a consulté la Chambre par assis et par levé pour savoir lequel des deux devait avoir la priorité. L'épreuve, renouvelée deux fois, a été douteuse; un scrutin secret est devenu nécessaire. La Chambre alors s'est décidée pour la priorité de l'ordre du jour de M. Lepère, par 344 voix contre 240.

L'ordre du jour de M. Lepère a été aussitôt mis au vote. Sur 640 votants, 118 se sont prononcés pour, et 452 contre.

L'ordre du jour était rejeté.

Il ne restait plus que celui de M. Mettetal. Sur 384 votants, 267 ont voté pour, et 117 contre.

L'ordre du jour a été adopté.

Ces scrutins ont duré fort longtemps et se sont succédés au milieu d'une agitation extrême; tout le monde sentait combien la situation était grave, et nous craignons qu'elle ne le soit encore. La droite extrême s'est montrée décidée à ne pas soutenir le gouvernement, la gauche à ne pas renier le discours de Grenoble. C'est pour ne pas voter un ordre du jour contenant la condamnation de cette harangue, que la gauche a voté d'abord l'ordre du jour pur et simple, puis celui de M. Jaurès, repris par M. Lepère; la droite, de son côté, pour ne pas donner au gouvernement la marque de confiance qu'il exigeait, n'a pas voulu s'associer à l'ordre du jour de M. Mettetal et s'est abstenu de voter pour, tandis que la gauche votait contre ou s'abstenait aussi. En résumé, M. Thiers a obtenu le vote qu'il voulait, mais la majorité a été faible et les abstentions nombreuses; c'est un succès purement parlementaire, ce n'est pas une victoire politique.

Tout s'est mêlé pour dénaturer le caractère de l'interpellation; M. Lefranc n'a pas été assez habile, M. Thiers a été trop susceptible, M. de Broglie trop exigeant, et les diverses fractions de l'Assemblée, surprises et désorientées, n'ont pas suivi la marche qu'elles avaient préparée d'avance. Espérons que la vérité de la situation générale l'emportera sur la fausseté des situations particulières, et que la séance embrouillée n'aura pas de fâcheuses conséquences.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 18 novembre.

Voici, d'après le *Journal officiel*, le texte des déclarations les plus importantes de MM. Changarnier, de Broglie et Thiers. Elles achèveront d'éclaircir l'opinion de nos lecteurs :

M. le général Changarnier. (Mouvement d'attention). Messieurs, le jeudi 10 octobre, devant la commission de permanence, j'ai pris l'engagement d'entretenir l'Assemblée des voyages de l'honorable M. Gambetta, en Savoie et en Dauphiné, pendant les vacances parlementaires.

Je viens dégager ma parole. Dieu me fera la grâce de mourir sans y avoir jamais manqué. (Très-bien ! très-bien !)

L'ardeur de mon patriotisme me commande impérieusement de prier, de supplier M. le Président de la République, que j'ai tant aimé, que j'aime encore, (Mouvement), de s'unir à la majorité de l'Assemblée pour combattre l'audace croissante du radicalisme. (Très-bien ! très-bien ! à droite.)

Dans le long discours qu'il a prononcé à Grenoble, l'honorable M. Gambetta a injurié grossièrement l'Assemblée souveraine; il s'est évertué à en ruiner l'autorité. Il a outragé la religion de la majorité des Français. En annonçant l'avènement prochain d'une nouvelle couche sociale, il a inquiété les ouvriers honnêtes, les négociants et les propriétaires sur leur droit de jouir de la position acquise par leur travail personnel ou par le travail accumulé de leurs ancêtres. (C'est vrai ! — Vive approbation à droite et au centre.)

Il a excité les passions humaines, les passions envieuses de ces hommes dont les convoitises sont mal servies par leur valeur intrinsèque. (Très-bien ! très-bien ! au centre droit et à droite.)

L'honorable garde des sceaux, dont j'admire tant la vigoureuse éloquence, connaît des lois répressives de tels délits. S'il ne juge pas opportun de vous demander l'autorisation de les appliquer, je voudrais au moins, que les agents dépendant du ministère, et qui ont encouragé par leur présence la prédication de ces doctrines insensées, ne demeurent pas impunis. (Très-bien ! très-bien ! sur les mêmes bancs.)

L'honorable général de Cisse, aussi consciencieux, aussi loyal dans le cabinet qu'il a été vaillant sur le grand champ de bataille du 18 août 1870... (Très-bien ! très-bien ! — Bravos et applaudissements sur les mêmes bancs), a donné à ses collègues un exemple excellent : il a su punir cinq étourdis, cinq enfants qui se sont donné la distraction malsaine... (Applaudissements à droite.) malsaine d'écouter et d'applaudir le patois démagogique. (Applaudissements répétés à droite.)

Je sais que dans un petit coin d'un côté de l'Assemblée, on prétend comparer le banquet de Bordeaux et le banquet de Grenoble. Soit, comparons-les.

A Bordeaux, dans un beau langage... (Rires ironiques à gauche) respectueux de toutes les convenances, l'honorable M. Princeteau nous a invités à revenir à la monarchie. Si, de son côté, l'honorable M. Gambetta... (Sourires à droite) s'était contenté, à Grenoble, de nous vanter les grâces de la République, la sécurité qu'elle donne à l'intérieur, les alliances qu'elle nous assure avec les souverains de l'Europe monarchique... (Rires à droite) il ne m'aurait probablement pas converti à des idées si singulières, mais je ne lui contesterais pas plus qu'à M. Princeteau l'exercice d'un droit parfaitement légitime dans l'état provisoire où nous vivons. (Bravos et applaudissements sur plusieurs bancs de la droite.)

J'ai le malheur de ne pas admirer la bruyante éloquence de l'honorable M. Gambetta; j'aurais depuis longtemps oublié cette prose, si je n'avais été obligé de reconnaître qu'elle a fait beaucoup de mal. Elle ne s'adresse pas à des esprits cultivés; elle s'adresse à des hommes faibles, disposés à prendre la violence pour de la force. Beaucoup de pauvres gens se sont dit: « Les radicaux nous menacent; donc ils sont forts! » Ce triste raisonnement a préparé l'éclatante défaite des conservateurs aux dernières élections. (Rires et exclamations à gauche. — C'est vrai! Très-bien! au centre et à droite.)

Oui, messieurs de la gauche, c'est vrai! Cela vous fait rire, mais c'est vrai. (Mouvements en sens divers.)

Ceux qui s'étonnent et s'affligent des nombreuses abstentions au scrutin électoral les attribuent volontiers à la fatigue, à l'indifférence, au dégoût inspiré par des élections trop fréquentes. Ce n'est pas là la vraie raison de ces abstentions; la vraie raison, la voici :

Ne se sentant pas suffisamment protégés par un gouvernement...

Voix à droite. Très-bien! (Exclamations diverses.) Parlez! parlez!

M. le général Changarnier... ne se sentant pas suffisamment protégés par un gouvernement que je ne voudrais pas embarrasser, mais qui, il me permettra de le lui dire, est un peu indécis dans ses allures.

Une voix au centre gauche. Non!

M. le général Changarnier. Les hommes paisibles, doux et faibles, tâchent de se faire oublier des dangereux coquins donc l'avènement au pouvoir semble de jour en jour plus probable. (Très-bien! très-bien! à droite.)

Voilà la vraie raison des abstentions, messieurs.

Pour rassurer les timides, pour nous rassurer, nous qui ne sommes pas timides... (Ah! ah! à gauche), mais vigilants et prévoyants... (Très-bien! très-bien! à droite), le gouvernement ne jugera-t-il pas que le moment est venu de se séparer franchement, hautement, énergiquement d'un factieux... (Exclamations à gauche. — Très-bien! et applaudissements à droite.) d'un factieux prêt à tout bouleverser? (Rumeurs à gauche. — Très-bien! au centre et à droite.)

M. le président. Général, je vous prie de ne pas employer, à l'égard d'un de vos collègues, des expressions que le règlement et les usages parlementaires interdisent.

M. le général Changarnier. A Merveille! Le gouvernement ne reconnaîtra-t-il pas que le moment est venu de se séparer franchement, hautement d'un «collègue» disposé à tout bouleverser pour ressaisir une dictature désastreuse, dont le retour perdrait à jamais la France? (Vive approbation et applaudissements à droite et au centre droit. — L'honorable général Changarnier, en retournant à son banc, est accueilli par une nouvelle salve d'applaudissements et vivement félicité par ses collègues de la droite et du centre droit.)

M. le duc de Broglie. Dans le discours de Grenoble, on a distingué les classes diverses, les couches diverses du pays, et on a appelé une nouvelle couche sociale à venir prendre possession du pouvoir.

Qu'est-ce que peut être une nouvelle couche sociale dans un pays où il n'y a plus de distinctions légales de classes possibles en présence du suffrage universel, de l'égalité civile et religieuse? Qu'est-ce que peut être une nouvelle couche sociale, sinon l'avènement de l'ignorance et la proscription de la richesse? (Vive approbation à droite et aux centres.)

Et vous croyez qu'une pareille doctrine ne retient pas dangereusement dans ces masses souffrantes et laborieuses que la dureté de leur position expose à toutes les tentations et à toutes les convoitises? (Très-bien! très-bien!)

Vous croyez que, quand elle a été proclamée par un homme qui a été momentanément, accidentellement, par hasard et par surprise, mais enfin qui a eu six mois l'honneur de représenter le gouvernement de la France, vous croyez que, quand elle est proclamée par lui, elle ne vient pas puiser une force énorme à ces prédications détestables que fait tous les jours la presse révolutionnaire et auxquelles font écho tous les docteurs d'estaminet et tous les politiques de cabaret de France? Vous croyez qu'elle ne puisse pas une force immense aux prédications qui excitent l'ouvrier contre le patron, le peuple contre le bourgeois, le salaire contre le capital! Vous croyez que tout cela est sans écho! (Applaudissements sur plusieurs bancs à droite et au centre droit.) Vous croyez que tout cela ne vaut pas la peine d'être combattu plusieurs fois à cette tribune, quand cela est répété tous les jours et dans tous les coins de la France par les mille voix de la presse! Une nouvelle couche sociale!...

Une voix à gauche. Encore!

M. le duc de Broglie... nous l'avons vue à l'œuvre un jour fameux : c'était le 18 mars 1871. Ce jour-là nous avons vu apparaître avec surprise, dans le *Journal officiel* de la Commune, les noms des maîtres de Paris, des noms que personne n'avait jamais connus ni vus prononcés nulle part, des noms qui n'étaient connus, ni dans les services publics, ni

dans l'industrie, ni dans les arts, ni dans les anciennes professions honorables et libérales du pays; nous les avons vus apparaître, c'était bien là la nouvelle couche sociale! la voilà! (Bravos et applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Et vous savez comment elle a cherché à illustrer son nom! Elle n'y a pas réussi : les misérables qui la représentaient étaient si médiocres et si vils qu'ils ont eu beau inscrire leurs noms par le feu et par le sang sur nos murailles, ils n'ont pas réussi à les graver dans nos mémoires. (Nouvelle et vive approbation.)

Eh bien, quand ce ne serait que pour savoir ce que pense de cette nouvelle couche sociale, ainsi qu'il l'a appelée, ce collègue si prodigue de paroles au dehors et si avare dans cette enceinte... (Bravos et applaudissements prolongés sur un grand nombre de bancs.) quand ce ne serait que pour savoir cela, il valait la peine de porter cette question à la tribune.

Voilà ce qui a motivé l'interpellation de l'honorable général Changarnier.

M. Thiers, président de la République. Messieurs, je suis douloureusement affecté de me voir ici, à cette tribune, après deux ans d'un dévouement absolu et complet... (Rumeurs à droite. — Très-bien! très-bien! et applaudissements à gauche et au centre gauche), traité ici — permettez-moi le mot et ne m'interrompez pas — comme un homme duquel on aurait le droit de douter, et qu'on appelle ici pour répéter l'expression de sentiments qu'il a professés quarante ans de sa vie et que depuis deux ans il a pratiqués, j'ose le dire, avec la plus grande énergie!... (Très-bien! très-bien! et applaudissements aux bancs de la gauche et du centre gauche.)

Eh bien, messieurs, non! Dans des temps bien difficiles, bien périlleux, j'ai combattu le socialisme, j'ai combattu les doctrines démocratiques, avec une énergie qui était, je l'ose dire, beaucoup plus méritoire que celle qu'on peut déployer ici, lorsqu'on est protégé par une armée fidèle et par un gouvernement dévoué. (Très-bien! très-bien! sur les mêmes bancs. — Interruptions à droite.)

Après ma vie tout entière et après les deux ans que je viens de passer sous vos yeux, je crois avoir droit à quelques égards, à quelque respect. Qu'on ne vienne donc pas m'interroger sur les doctrines de toute ma vie! (Très-bien! très-bien! à gauche et au centre gauche.)

Et à ceux qui m'interpellent et que, pour moi, je respecte sincèrement et dont j'apprécie l'amitié, je demande la permission de leur dire qu'ils n'ont pas le droit de me traîner à cette tribune, pour que je leur réponde. (Applaudissements à gauche. — Rumeurs à droite.)

On me traite comme un homme indécis, qui aurait fait douter de son caractère ou par ses principes ou par sa conduite.

Etais-je indécis sous les murs de Paris? (Applaudissements à gauche. — Rumeurs à droite.)

J'étais disposé pour ma part à apporter ici le plus grand esprit de conciliation. Je sais ce qu'aurait de grave, de très grave la séparation de cette Assemblée et de l'homme à qui elle a fait l'honneur de donner sa confiance, il y a deux ans. (C'est vrai! c'est vrai!) Aussi, j'étais parfaitement décidé à ne rien dire qui pût provoquer la rupture de cette union que j'ai cru et que je crois encore nécessaire... (Très-bien! à gauche); mais lorsque, dans une position pareille, on vient m'amener ici comme sur la sellette, je ne l'accepte pas! (Bruyants applaudissements, deux fois répétés du côté gauche.)

Les paroles qu'on veut me faire dire, quelque conformes qu'elles soient à mes convictions, je ne les dirai pas. (Très-bien! très-bien! du même côté.)

Si vous le voulez, j'accepte le jugement du pays... (Oh! oh!); je ne le refuse pas, je le demande. (Vives marques d'approbation à gauche. — Rumeurs à droite.)

Quant à moi, je serai toujours prêt à comparaître devant le pays, à deux titres : comme député et comme chef du Gouvernement, pour le peu de temps où je l'ai été. (Très-bien!)

Je ne crains donc pas le jugement du pays, je ne crains pas davantage le vôtre.

Mais, messieurs, permettez-moi de vous faire une réflexion que vous apprécierez.

Quand on veut qu'un gouvernement soit fort, et vous le désirez apparemment, il faut lui faire une société digne de lui et ne pas l'emmener ici, comme un suspect et un coupable, pour venir faire une profession de foi. (Bravos et applaudissements à gauche.)

Quelle que soit donc la forme amicale ou non, avec laquelle on m'a amené à cette tribune, je le répète de nouveau, non! je ne répondrai pas (Mouvement)... Si vous avez un gouvernement définitif et non provisoire, apportez-le! Si vous savez des actes plus résolus que les nôtres, devant tous les faits qui se sont accomplis; si vous pouvez nous dire ici ce que vous auriez fait à notre place devant le banquet de Grenoble, et dans toutes les circonstances qui se sont produites depuis ces deux années, venez le dire! Je cède avec transport, avec souci pour mon pays, mais, pour moi-même, je cède volontiers la place à ceux qui pourront apporter ici un caractère plus décidé que le nôtre, des actes plus efficaces que ceux que nous avons apportés au pays depuis deux

ans, et un gouvernement qu'on pourra appeler définitif et que la France acceptera. (Bravos et applaudissements prolongés à gauche et à l'extrême gauche.)

M. le général Changarnier, (remonte à la tribune). Plus rapproché que l'illustre M. Thiers de l'heure inévitable où chacun doit rendre compte à Dieu des dons qu'il en a reçus, je n'ai aucune ambition personnelle, et n'aspire pas au pouvoir!

Je n'ai pas pour le pouvoir une passion sénile... (Murmures à gauche et au centre gauche. — Applaudissements à droite.)

Jamais mon vieux patriotisme, tant de fois éprouvé depuis un demi-siècle; n'a tant souffert; jamais mes sentiments intimes, jamais l'affection que je porte à cet homme illustre n'ont été aussi cruellement éprouvés. Il m'a été bien triste, bien pénible d'entendre le poursuivant si acclamé des libertés nécessaires... (Vive adhésion à droite.)

M. le Président de la République... qui les a toujours poursuivies!

M. le général Changarnier. Il m'a été bien pénible d'entendre le plus illustre champion du gouvernement parlementaire...

A droite: C'est cela! — Très-bien!

M. le général Changarnier... s'étonner que des amis lui posassent une simple question... (Interruption et rires à gauche. — Approbation à droite.)

J'avertis mes gracieux interrupteurs que s'ils ont la prétention de m'intimider, il n'y réussiront pas. (Applaudissements et bravos répétés à droite. — Rumeurs à gauche.)

Que demandions-nous à l'illustre Président de la République?

Au fond de la salle. Plus haut! on n'entend pas!

M. le général Changarnier. Messieurs, écoutez-moi! je ferai tous mes efforts pour être entendu.

Que demandions-nous à l'illustre Président de la République, qui a dédaigné les témoignages de mon affection... (Rires et rumeurs à gauche.)

Nous lui demandions tout simplement qu'il nous préférât, nous, ses vieux amis... (Interruption à gauche), à ses nouveaux amis, très-zélés, mais fort compromettants. (Très-bien! très-bien! et applaudissements à droite. — Rumeurs à gauche.) Nous ne lui demandions que cela; et il s'en est irrité! (Dénégation au banc du Gouvernement.)

Il y a une autre considération que j'ai envie de soumettre à l'Assemblée.

Le personnage principal de la discussion a gardé le silence! (Rires et bruits divers.)

M. Gambetta. Il y persévéra! (Oh! oh! à droite.)

M. Prax-Paris. Ce silence n'a rien de rassurant.

M. le général Changarnier. C'est que les téméraires, qui, loin de vous, vous outragent, reviennent au respect quand ils sont devant vous. (Très-bien! très-bien!)

Puisse cette discussion inspirer quelques réflexions à M. Thiers, que j'aime tant!

Puisse-t-elle enseigner aux hommes de bien et aux anarchistes que la sincérité, la dignité et l'énergie sont avec les serviteurs de l'ordre et de la loi. (Très-bien! très-bien! — Applaudissements à droite.)

Tous les députés du Lot ont voté pour l'ordre du jour de M. Benoist d'Azy et contre l'ordre du jour de M. l'amiral Jaurès.

Quand est venu l'ordre du jour de M. Mettelal exprimant la confiance dans l'énergie du gouvernement, tout en flétrissant les doctrines de Gambetta, MM. le comte Murat et de Valon ont voté contre. MM. Pagès Dupont, de Lambertie et Léopold Limayrac ont fait partie des 300 ou 350 abstentions volontaires.

Correspondances

DU JOURNAL DU LOT

Versailles, 19 novembre.

Le conseil des ministres s'est réuni hier soir après la séance. On assure que sur les instances de M. Dufaure et des autres ministres du cabinet, le président de la République qui avait eu d'abord la pensée de donner sa démission, y a renoncé; mais il est certain que le vote d'hier a créé une équivoque dangereuse, qu'un nouveau vote peut seul faire disparaître.

Le conseil des ministres s'est encore réuni ce matin à 11 heures pour délibérer sur la situation. Il est difficile de prévoir les résolutions qu'il prendra sur les moyens de résoudre la crise, mais bien des personnes pensent que la question ne sera pas portée aujourd'hui, ni peut-être même demain à la tribune et que le choix des membres de la commission

Kerdrel, que vont nommer aujourd'hui les bureaux, influera beaucoup sur la détermination du gouvernement.

Il faut bien s'attendre à voir la majorité de la commission prise dans les rangs de la droite ou du centre droit.

En même temps que le conseil des ministres se réunissait ce matin à la présidence, les bureaux de la droite et du centre droit se réunissaient, de leur côté, à l'hôtel des Réservoirs.

Si l'on en juge d'après les conversations tenues hier dans la réunion de la droite, les dispositions de cette fraction de l'Assemblée seraient conciliantes, mais fermes.

Bon nombre de membres y indiquaient comme base d'une entente entre le parti conservateur et le gouvernement : la présidence à vie de M. Thiers, la formation d'un ministère responsable et l'établissement d'une deuxième Chambre.

Le centre gauche s'est réuni aujourd'hui à midi. La gauche n'a pas tenu de réunion ce matin.

Un assez grand nombre de députés de diverses nuances, mais principalement du centre gauche et de la gauche étaient hier soir à la réception de la présidence.

P. S. 3 heures. — Il est certain que M. Thiers n'a pas jusqu'à présent donné sa démission.

Le conseil des ministres ne s'est terminé qu'à midi et demi.

M. Thiers a eu, après le conseil, une entrevue avec des membres importants du centre-gauche, notamment M. Ernest Picard.

Le conseil des ministres doit se réunir de nouveau cet après-midi.

Paris, 20 novembre, 5 h. matin.

Il est probable que le gouvernement, pour trancher la question, présentera lui-même le projet des réformes constitutionnelles.

Hier, à la réception de la présidence, M. Thiers fut entouré et vivement sollicité de rester au pouvoir.

Les membres du gouvernement restent unis en présence de la crise.

Le Conseil des ministres d'hier soir, n'a pris aucune décision.

Le *Siècle* dit que M. Thiers, en recevant les délégués de la gauche, aurait dit que sa santé s'était altérée dans l'exercice du pouvoir rendu plus difficile par la droite, ajoutant : « Je saisis avec empressement l'occasion de me décharger du fardeau des affaires. »

« Quant à l'œuvre inachevée de la libération du territoire, je la léguerais à mes successeurs. »

Grâce à l'armée, laquelle est admirablement organisée et fidèle au gouvernement, il me faudrait votre confiance formelle pour me rendre la force morale enlevée par le vote d'hier.

Il faudrait aussi certaines réformes rendant plus facile le jeu des institutions. »

La réunion des fractions de la droite a résolu d'écarter provisoirement la combinaison monarchique, mais de s'opposer énergiquement à la reconnaissance de la République.

Le nombre des députés acceptant ce programme est de 280 et forme, disent les membres de la réunion, une minorité imposante, laquelle déclarera à M. Thiers qu'elle ne veut pas le renverser et voterait les mesures propres à fortifier son pouvoir, dans les limites du pacte de Bordeaux.

Dans le cas d'une rupture, elle fera ses efforts pour donner à M. Thiers un successeur qu'elle ne désigne pas, mais qui est prêt à prendre le pouvoir.

Un article de M. John Lemoine, dans le *Journal des Débats*, dit qu'il est impossible de dissimuler que la situation doit mener à un changement immédiat de gouvernement ou à la dissolution prochaine de l'Assemblée, dissolution cependant spontanée.

Paris, 20 novembre, 10 heures 30 minutes, matin.

Versailles, 20. — Le gouvernement n'a pris encore aucune détermination; il paraît vouloir attendre la décision de la commission Kerdrel.

Le Conseil des ministres s'est réuni de nouveau.

INFORMATIONS

L'Agence Havas a communiqué aux journaux la dépêche suivante :

Versailles, 17 novembre.

A onze heures et demie a commencé la messe solennelle dite à la chapelle du château.

Des pelotons de dragons à pied, d'artilleurs et de gendarmes mobiles faisaient la haie autour de la chapelle.

Le gauche de la nef était réservée aux membres du gouvernement et aux diverses administrations ; la droite à l'Assemblée nationale. Le président de la République est arrivé, accompagné de tous les ministres ; le général de Cissey et l'amiral Pothou étaient en grand uniforme. Le président de l'Assemblée est venu peu après, accompagné des vice-présidents, des secrétaires et des questeurs.

M. Thiers et M. Grévy ont pris place dans le chœur. Les ministres étaient au premier rang de gauche et le bureau de la Chambre au premier rang de droite.

Un très grand nombre de députés de toutes nuances assistaient à la cérémonie.

On remarquait entre autres le duc d'Anmale, le duc de Broglie, le général Pélissier, MM. de Kerdrel, de Cumont, de Joigné, de Larcy, Target, Depyre, Pagès Dupont, Amédée et Antonin Lefèvre-Pontalis, de Kergorlay, etc., etc. Il y avait aussi un nombreux état-major d'officiers en grand uniforme et bon nombre de généraux.

Mgr l'évêque de Versailles, après l'évangile, a adressé à l'assistance une courte allocution dans laquelle il a dit que c'était un grand exemple et une grande consolation de voir le pouvoir souverain implorer, pour inspirer ses délibérations, le secours de Dieu. Au nom de l'Eglise, il s'est réjoui de voir la France entière associer aujourd'hui ses prières à celles de l'Assemblée.

Pendant le cours de la cérémonie, la musique du génie a fait entendre divers morceaux ; des chœurs chantaient les prières.

Les dames faisaient une quête au profit des Alsaciens-Lorrains.

A l'issue de la cérémonie, l'évêque de Versailles, suivi de son clergé, a traversé l'église. Le président de l'Assemblée et le président de la République ont passé ensuite. On a pu remarquer que M. Thiers s'effaçait légèrement derrière M. Grévy, comme pour lui céder le pas. Puis ont défilé le bureau de l'Assemblée et les ministres. La foule s'est écoulée à leur suite.

La cérémonie était terminée à une heure. Dimanche, le centre droit a tenu, de deux heures à quatre heures et demie, une réunion importante dans un des salons du Grand-Hôtel. Plus de quatre-vingts députés étaient présents.

Nous citerons MM. d'Audiffret-Pasquier, duc Decazes, Casimir Perrier, de Lasteyrie, Delsol, marquis d'Andelarre, Pagès Dupont, de Barante, de Moynay, duc d'Harcourt, Giraud, Barbé, Desjardins, de Cumont, etc.

Trois grands discours ont occupé toute la séance ; ils ont été prononcés par MM. de Lasteyrie, Decazes et d'Audiffret-Pasquier.

Le sujet choisi par M. de Lasteyrie n'était autre que l'étude des progrès du socialisme et des dangers de son triomphe pour la société. Il a montré son influence croissante apparaissant partout et son audace encouragée par la faiblesse du gouvernement. Il est temps que le gouvernement cesse de montrer une condescendance coupable, s'il ne veut être débordé.

Ce discours a été fort applaudi, mais il ne traitait pas les deux questions brûlantes d'actualité, la nomination de la commission de Kerdrel et les interpellations du général Changarnier. C'est à M. le duc Decazes et à M. le duc d'Audiffret-Pasquier qu'il était réservé de les envelopper.

M. d'Audiffret-Pasquier, dans un discours d'une rare véhémence, a rappelé la nécessité pour le gouvernement de ne plus tergiverser, de rompre avec cette politique de bascule qui nous perd et nous conduit à la ruine.

M. Casimir Périer n'a pas pris la parole, mais sa présence a été l'objet de nombreux commentaires.

(Paris-Journal.)

Chronique locale et méridionale.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Avis. — Les aspirants tant au brevet de capacité pour l'enseignement secondaire spécial qu'au

diplôme de fin d'études dudit enseignement, insitués par la loi du 21 juin 1865, sont prévenus qu'en exécution des arrêtés ministériels des 6 mars 1866 et 20 juillet 1872, les commissions d'examen se réuniront à Toulouse, dans les locaux du Lycée de cette ville, à 8 heures du matin, savoir :

La commission pour le diplôme de fin d'études, le jeudi 5 décembre prochain et celle pour le brevet de capacité, le lundi 9 décembre.

Les souscriptions seront reçues à Toulouse, au secrétariat des Facultés des sciences et des lettres, jusqu'au 3 décembre inclusivement, après consignation des droits prescrits par les règlements et sur la production de l'acte de naissance de chaque candidat.

Les aspirants au brevet de capacité devront être âgés de 18 ans au moins.

A l'appui de sa demande d'inscription, chaque candidat, s'il est mineur, devra produire le consentement par écrit et sur papier timbré de son père ou tuteur.

M. Abriol, bachelier ès-sciences, chargé de la classe préparatoire au Lycée de Cahors, a été nommé maître répétiteur au Lycée de Toulouse.

Deux élèves du Lycée de Cahors, MM. Combarieu et Munin-Bourdin, viennent d'être reçus bacheliers ès-lettres, avec mention, à la Faculté des lettres de Toulouse.

Par décret en date du 18 novembre 1872 M. Noyelle, procureur de la République près le siège de Lombez (Gers), est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance d'Aubusson (Creuse).

M. Debost de Lecrouille, ancien magistrat, est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de Lombez, en remplacement de M. Noyelle.

M. de Bellegarde juge-suppléant au tribunal de première instance d'Agen, est chargé temporairement de l'instruction, concurrentement avec le juge d'instruction titulaire.

On lit dans le Journal officiel :

Un grand nombre de jeunes gens placés dans les conditions de l'article 53 de la loi du 27 juillet 1872 sur le recrutement de l'armée, adressent au ministre de la guerre des demandes, à l'effet d'être admis à contracter immédiatement des engagements conditionnels d'un an.

Les engagés de cette catégorie devant être mis en route en même temps que ceux qui se trouvent dans les cas prévus par l'article 54 de la même loi, c'est seulement lorsqu'auront eu lieu les examens auxquels ces derniers sont astreints, et vraisemblablement après le 1^{er} janvier 1873, que les engagements des uns et des autres pourront être reçus.

Les jeunes gens appartenant par leur âge à la classe de 1872 pourront, après cette époque, et dès qu'ils auront contracté leur engagement, obtenir de l'autorité militaire les surcis de départ que l'art. 57 de la même loi permet d'accorder aux élèves des facultés ou des écoles.

Toutes les marques de fabrique et de commerce qui ont été déposées avant le 28 décembre 1857, doivent être renouvelées avant le 28 décembre 1872, sans quoi elles cessent d'être protégées par la loi.

La loi de 1857, par son article 2, exige le dépôt au greffe du tribunal de commerce ; ce dépôt n'a d'effet que pour quinze ans à partir de l'époque où la loi sera exécutoire par suite des articles 3 et 21, par l'article 22, la loi est exécutoire depuis le 27 décembre 1857, le renouvellement de toutes les marques (déposées antérieurement à cette dernière date) doit donc être fait avant le 27 décembre 1872.

Le dépôt étant déclaratif et non attributif de la propriété, il n'existe pas là de cause de déchéance absolue, mais il y a des dangers à courir en négligeant cette formalité.

Tous les produits industriels et commerciaux sont susceptibles de recevoir la marque de fabrique.

Condammations prononcées à l'audience de simple police du 15 novembre 1872 sur les poursuites de M. le commissaire de police de Cahors :

- 2 contre des aubergistes ou logeurs en garni, pour avoir logé des filles de mauvaise vie.
- 1 pour feu de cheminée.

2 contre des boulangers pour livraison de pain sans le peser.

2 contre des revendeuses pour accaparement de truffes sur les avenues de la ville.

2 pour dépôt d'immondices après le passage du boueur.

2 pour fermeture tardive de cafés et débits.

2 pour jet d'eau par la fenêtre.

1 pour détérioration d'un chemin public.

1 pour avoir introduit un troupeau sur la propriété d'autrui.

Dernières nouvelles

Les impressions de la presse conservatrice de Paris sont naturellement très vives.

On lit dans la Patrie :

M. Thiers a laissé clairement voir qu'une sorte d'alliance, ou, si l'on veut, d'entente, s'était établie entre lui et M. Gambetta. C'en était trop, et c'est là ce qui a surtout provoqué la légitime exaspération de la majorité et l'allégresse sans bornes de la Montagne. Mais bientôt M. Thiers a vu qu'il était allé trop loin ; il lui a fallu revenir sur ses pas ; il lui a fallu dans sa seconde allocution, faire amende honorable et se rapprocher des conservateurs.

C'est alors que le gouvernement s'est décidé à repousser l'ordre du jour du président du centre gauche, l'amiral Jaurès ; c'est alors qu'on a mis en avant M. Dufaure, que son récent discours sur le jury a rendu momentanément sympathique à la majorité ; c'est alors que le président et le cabinet ont accepté l'ordre du jour Mettetal, qui blâmait nettement la manifestation de Grenoble, et qui était en contradiction flagrante avec le premier discours de M. Thiers. Ainsi, la majorité avait contraint le chef de l'Etat à se rapprocher d'elle ; et cependant, malgré cette tentative de la dernière heure pour ressaisir la confiance des conservateurs qu'on s'était si misérablement aliénée, on n'a pu, en tenant compte des abstentions nombreuses et significatives, réunir qu'un nombre de voix inférieur à celui qui avait adopté l'ordre du jour de M. Benoist-d'Azy.

C'est là, nous le répétons, un réel succès pour les principes d'ordre public que nous défendons.

On lit dans le Français :

La séance de l'Assemblée nationale a eu la plus douloureuse gravité.

Il est impossible que les émotions ne se prolongent pas dans le pays tout entier. Si l'ordre, dans le sens le moins élevé de ce mot, est assuré, l'ordre moral ne peut qu'être profondément troublé. A qui la faute ? « Si le pays a à se plaindre à quelqu'un du trouble apporté dans l'ordre moral, » M. Thiers a déclaré « devant la nation et devant l'Europe que ce n'est pas lui que le pays accuserait. » M. le Président de la République s'est trompé.

En cédant aux inspirations d'une mauvaise humeur injustifiable, ou en suivant les calculs d'une irritation préméditée, à quoi M. Thiers a-t-il abouti ? Voici de nouveau le pays livré aux inquiétudes d'une crise dont la gravité trouble les plus légers. Au lieu d'avoir derrière lui une grande et forte majorité compacte de 500 à 600 voix, M. Thiers est réduit sur 656 membres présents, à n'avoir pour lui que 267 voix.

On lit dans le Journal de Paris :

Comment le général Changarnier et M. le duc de Broglie pouvaient-ils prévoir que M. le président de la République s'irriterait de leur conduite et qu'il s'emporterait sans mesure contre l'Assemblée nationale, alors qu'elle lui fournissait une nouvelle occasion d'affirmer une politique conservatrice en repoussant comme dangereuses ou fausses, des opinions dont le triomphe définitif serait la ruine de l'ordre et la fin de la France ?

On lit dans la Gazette de France :

M. Thiers n'a pas voulu répudier publiquement les radicaux à la tribune, et la majorité a refusé de lui donner le témoignage public de confiance qu'il exigeait d'elle à bref délai.

Qu'est-ce qui a pu décider M. Thiers à faire le coup d'audace qu'il a tenté ? Qu'est-ce qui a pu lui inspirer cette ligne de conduite et le porter à s'écrier : « Les paroles qu'on veut me faire dire, quelque conformes qu'elles soient à mes convictions, JE-NE-LES-DIRAI-PAS. » C'est un chef d'Etat qui prononce de pareilles phrases !

Quand le pays, inquiet des menées démagogiques, agit par « les passions redoutables » que M. Thiers lui-même signale, n'attendait qu'un mot bien franc, bien clair, bien énergique pour déjouer la tactique des radicaux qui consiste à faire croire que M. le Gambetta et M. Thiers suivent, d'accord, une politique convenue entre eux ; quand les plus vieux, les plus fidèles amis du Président ne sollicitaient de lui qu'une déclaration répudiant les doctrines les plus détestables, il répond : « NON—JE—NE—LE—DIRAI—PAS. »

Ce qui a perdu M. Thiers, c'est ce qui a perdu tous les hommes d'Etat qui ont voulu remplacer les gouvernements de discussion et de liberté par des gouvernements personnels.

Il arrive un moment où l'infatuation est telle, que l'on se considère comme indispensable et infaillible ; on ne s'éclaire plus, on ne discute plus : on se glorifie soi-même et on impose sa volonté à tous.

On lit dans la Liberté :

Une correspondance de Paris, adressée au Times, dit que M. Thiers est le pont qui conduit à la révolution. Dans cette même correspondance, il est affirmé, comme venant des meilleures sources, que le corps diplomatique à Paris est unanime pour trouver inquiétante la politique du gouvernement.

On lit dans Paris-Journal :

Où en serons-nous dans un mois ? Nul ne le sait. Le trait saillant de la situation d'aujourd'hui, c'est que la succession de M. Thiers peut être ouverte d'un moment à l'autre. Pour remplacer M. Thiers, pour maintenir l'ordre le lendemain de sa retraite, pour acheminer sans secousse la France vers un gouvernement définitif, digne d'elle, que faut-il ? Un nom illustre, une existence respectée, un patriotisme austère et la ferme volonté de s'appuyer sur tout ce qu'il y a d'honnête et de capable dans notre pays. Le général Changarnier réunit toutes ces conditions ; et de plus, il a prouvé lundi qu'il sait, au besoin, agir et parler en homme d'Etat. Nous ne souhaitons pas et il ne souhaite pas lui-même une crise qui le rendrait nécessaire. Si cependant cette crise devenait inévitable, nous pouvons avoir la conviction que le général Changarnier est un des hommes qui nous aideraient le mieux à la traverser et à la dominer.

Versailles, 20 novembre 1872, 5 h. soir.

Le projet de loi sur le jury continue à être en délibération ; mais toute l'attention est concentrée sur la crise. Hier, les bureaux ont nommé une commission chargée d'examiner la proposition de M. de Kerdrel, relative à une réponse à faire aux déclarations républicaines du Message. Cette commission vient de désigner pour président M. d'Audiffret-Pasquier, et pour secrétaire Raoul Duval. Ces choix sont excellents, et attestent la fermeté de l'Assemblée, qui saura maintenir, soyez en sûr, sa dignité, ses droits et les droits du pays.

Il a été décidé, ce matin, dans le conseil des ministres, après deux délibérations d'hier, qui avaient été sans résultat, que la question entre l'Assemblée et M. Thiers serait tranchée dans l'examen à peu près immédiat de la proposition de M. de Kerdrel.

Tout à l'heure M. Thiers vient de manifester l'intention d'être entendu par la commission qui délibère depuis ce matin. Le président, M. d'Audiffret-Pasquier va se rendre à la présidence, et inviter M. Thiers à venir demain.

Que sortira-t-il de là ? M. Thiers est-il pénétré de la volonté bien sincère de faire à la droite et au centre-droit la part qui leur convient dans la composition du ministère ? Acceptera-t-il la responsabilité ministérielle, à la condition que la majorité conservatrice le nommera président pour quatre ans et votera la création d'une Chambre haute ?... Les opinions sont très divisées, et les esprits réfléchis doutent beaucoup, tout en poursuivant, avec dévouement et patriotisme, une solution amiable.

Quoiqu'il en soit, les opinions conservatrices peuvent attendre patiemment. La droite et le centre-droit sentent que la question est posée entre l'ordre et le désordre, entre le calme nécessaire au travail et le radicalisme préparant la ruine publique. Il faut que, de cette crise, sorte l'affirmation et la protection efficace des grands intérêts conservateurs contre les anarchistes, qui lèvent la tête audacieusement. Si M. Thiers ne faisait pas des concessions suffisantes, et que la faiblesse de quelques députés lui donnât un blanc-seing, il s'en trouverait toujours environ trois cents bien résolus à lutter avec ardeur, dussent-ils être en minorité. Cette opposition aurait derrière elle tous les bons citoyens.

Bourse de Paris.

Paris, 21 novembre 1872, soir.

Rente 3 p. %	53.00
— 4 1/2 p. %	76.00
— 5 p. %	85.00
— 6 p. %	85.90

ILLUSTRATION UNIVERSELLE
N° 1551 — 16 Novembre 1872.

Annonces

Annuaire départemental de 1873.

Jusqu'ici le Département du Lot a eu un seul Annuaire publié par des chefs de bureau de la Préfecture et qui se vend, 2 fr. l'exemplaire, aux Communes et au public.

Il nous a semblé qu'il était utile de vulgariser ce genre de publication et de le mettre à la portée de tous, par un prix plus réduit, tout en lui conservant son intérêt et son développement.

C'est ainsi que nous mettons la dernière main à un important ouvrage que nous publierons en temps opportun, sous le titre d'ANNUAIRE DÉPARTEMENTAL DE 1873, au prix de 1 fr., pris dans les bureaux du Journal du Lot, et 1 fr. 40, envoyé par la poste.

Les renseignements puisés aux sources officielles seront des plus complets et des plus exacts.

Nous serions heureux de recevoir dès aujourd'hui les adhésions à cette entreprise uniquement d'intérêt public; ainsi que les communications qu'on voudrait bien nous adresser.

La 2^{me} partie contenant des sujets littéraires, scientifiques, historiques, très intéressants pour notre département, est actuellement à l'impression.

Le commerce aura sa large part dans cet ouvrage. Plusieurs maisons de Paris et des grandes villes ont déjà retenu une place pour annoncer leurs produits dans l'Annuaire du Lot.

Pour favoriser le commerce et l'industrie du Lot nous accepterons à un prix très-modéré les annonces, et nous ferons hommage d'un exemplaire à MM. les commerçants ou industriels qui prendront une page d'annonce dans cet important recueil.

A. LAYTON,

Editeur de l'Annuaire départemental.

LA MAISON E. LAMBERT ET C^o, DE NICE,
fabrique et expédie de la vraie et excellente
Huile d'Olive vierge

L'estagnon de 50 lit. : 120 fr. ; de 25 lit. : 70 fr. ; 10 stagnons de 2 lit. : 65 fr. — Emballés en caisses franco gare acheteur, paiement comptant avec escompte de 10 % ou à 3 mois à la condition de références de tout repos.

L'illustration publiée dans sa livraison du 16 novembre (n° 1551), un choix d'articles et de dessins très-variés et très-intéressants. Citons: la Distribution des récompenses à l'Exposition de Lyon; la Vue du chemin de fer aérien conduisant à la même exposition; les Envois de Rome; les Nouveaux exercices des armées prussiennes; les Inondations en Italie; Albezza, Pise, etc., etc.

Avec cette livraison paraît la onzième de PARIS INCENDIÉ, histoire de la commune, prime gratuite envoyée à tous les abonnés d'un an à l'Illustration. Ce journal a republié également la publication de Paris nouveau illustré. Cette importante publication avait été interrompue par la guerre. Sept fascicules restent encore à paraître. L'ouvrage complet formera un magnifique volume de 350 pages, comprenant l'histoire complète de toutes les transformations de Paris depuis quinze ans. Comme par le passé, TOUS les abonnés de l'Illustration recevront gratuitement les dernières livraisons de Paris nouveau illustré. Ceux qui, abonnés nouvellement, seraient désireux de se procurer les dix-huit premières ne pourront, vu le petit nombre de collections restant, jouir que d'une réduction d'un tiers sur le prix de l'ouvrage, soit 9 fr. au lieu de 13 fr. 50. pris aux bureaux.

La Revue des Familles

BELLES ET BONNES ÉTRENNES

En s'abonnant dès maintenant à la Revue des Familles pour 1873, on reçoit gratuitement les Nos d'octobre, novembre, décembre 1872. — La Revue a pour devise: Dieu, Patrie, Famille. C'est assez dire son genre de rédaction. Elle occupe au foyer domestique la place que si peu de publications, hélas! peuvent revendiquer. — La Revue donne une livraison hebdomadaire illustrée. Elle a quatre éditions dont voici les prix:

- 1^{re} édition avec gravures dans le texte 4 fr. p. an
- 2^e édition avec supplément de modes 7 fr. —
- 3^e édition avec supplément de musique sans modes. 7 fr. —
- 4^e édition avec supplément de musique 10 fr. —

Les abonnés ont droit à des primes exceptionnelles dont le détail est donné dans la Revue. Adresser les abonnements en bons-poste (ou

timbres-p. avec 25 cent. en plus) à M. E. CHARPENTIER, 47, rue Condorcet, 47, Paris.

A paru le 5 juillet: 10 centimes la livraison: LE PROCÈS BAZAINE. — En vente: rue Dauphine, 20, à Paris et chez tous les libraires.

Le grand procès qui va s'ouvrir à Versailles devant le Conseil de guerre, voté par l'Assemblée nationale, le 16 mai 1872, sera une des pages les plus dramatiques de l'histoire contemporaine: jamais intérêt plus poignant ne se sera attaché à un débat judiciaire.

Nous recueillerons et reproduirons chaque jour fidèlement le compte-rendu de ces débats.

Mais avant le procès, il y a ce que nous appelons: les préliminaires du procès. C'est-à-dire, les documents biographiques et historiques de la cause. Nous les avons tous réunis, en voici le sommaire:

Introduction. — Biographie — Les batailles sous Metz. — L'intrigue de M. Régner — Le général Bourbaki à Londres. — Le général Boyer au quartier général du roi de Prusse. — Agitation à Metz et dans l'armée. — Le protocole de la capitulation. — Les derniers jours de Metz

La circulaire de M. Gambetta. — Le rapport de M. de Valcourt, inséré au *Moniteur officiel*. — Protestations de l'armée. — Lettre de Bazaine datée de Cassel. — Rapport officiel de Bazaine publié à Berlin. — Le maréchal Bazaine jugé par le général Changarnier. — La déposition de M. Rouher devant la commission du 4 septembre. — Décret de Bordeaux renvoyant Bazaine devant une commission.

Le conseil d'enquête sur la capitulation. — Lettre de Bazaine à M. Thiers, demandant des juges. — Le maréchal Bazaine se constitue prisonnier. — La maison de l'avenue de Picardie à Versailles. — Discussion et vote de la loi sur le conseil de guerre. L'article 209 du Code militaire. — Le général Rivière chargé de l'instruction. — Les plans de Metz et des batailles. — 2.400 pièces. — Les éphémérides de l'instruction.

Cette première partie formera huit livraisons de 16 colonnes chacune, ornées de portraits, vues plans etc.

Il paraîtra 2 livraisons par semaine à partir du 5 juillet.

La seconde partie faisant suite, et également illustrée: LE PROCÈS BAZAINE, paraîtra par livraisons semblables le lendemain de chaque audience.

Le tout formera un beau volume illustré, avec titre et table analytique des matières.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages

Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les

éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure; ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

Cabinet de M^e PERCHAIN avocat à Cahors,
rue Feydel.

FAILLITE

D'Antoine Pouly

de Nuzéjols.

Avis aux Créanciers

La marche de la faillite d'Antoine Pouly fils a été retardée par la réalisation de plusieurs opérations ordonnées par le tribunal civil de Cahors, et par les contestations qui en ont été la suite; aujourd'hui que ces contestations sont sur le point d'être décidées, il est urgent que chacun des créanciers du sieur Pouly, fasse connaître au greffe du tribunal de commerce de Cahors; son nom, son adresse et le chiffre de sa créance. Ces renseignements sont nécessaires au syndic pour pouvoir établir le bilan et reprendre les opérations suspendues de la faillite.

Pour dernier avis;

Le Syndic,

J. J. PERCHAIN.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de *Viande Liebig*. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés.

Pots de toutes dimensions.

Pour tous les extraits et articles non signés A. Layton

En vente chez tous les libraires

XANO D'OYME

Sa vie, Ses malheurs, Sa mort. — Le siège de Cahors. — Le collège Pélegri. — La maison Henri IV. — La chanson. (Légende Quercinoise)

par Léon VALÉRY, de Lalbenque

20 centimes. — ENVOI FRANCO PAR LA POSTE : 25 centimes.

A VENDRE

En bloc ou à parcelles

L'entier domaine de M. Emile Baldy et de dame Darnis, de Bonne-Coste, sa sœur, situé au mas Daudral, commune de Mechemont, à 21 kilomètres de Cahors.

Ce domaine se compose d'une Maison neuve, belles caves, remise, four, foinil, étables, basse-cour et jardin contigu, ne formant qu'un seul article; Grange et pâtus, terres labourables, prés, bois, vignes, châtaigneraie et friches, d'une facile exploitation.

Beaucoup de facilités pour les paiements.

S'adresser à M. Lacand, expert-géomètre, ou à M. Meulet, son gendre qui se rendront sur les lieux tous les jeudis et dimanches.

Doctor in absentia

Les personnes désireuses d'obtenir sans déplacement, le titre et le diplôme de docteur ou de bachelier, soit en médecine, en sciences, en lettres, en théologie, en philosophie, en droit et en musique, peuvent s'adresser à MEDICUS, 46, rue du Roi, à Jersey, (Angleterre) qui donnera gratuitement les informations nécessaires et qui enverra les statuts de l'Université, indiquant les moyens à employer pour être promu sans déplacement.

A CÉDER UN MAGASIN

DE

LAMPISTERIE

bien assorti, bel outillage, bonne clientèle.

S'adresser à M. CALVET, lampiste.

AVIS AUX MARCHANDS DE BOIS.

A VENDRE

LA COUPE D'UNE GARENNE, ESSENCE BOIS DE CHÊNE.

Cette Coupe occupe une superficie d'environ dix hectares. La majeure partie se compose de bois de Chauffage (Rondin), il s'y trouve également des arbres qu'on peut utiliser pour rayons de roues de charette. Le bois à couper est âgé de 20 ans. Pour traiter du prix et des conditions, s'adresser à M. Monmayou, père, au château de la Ferrière, commune de Sérignac, canton de Pay-l'Évêque (Lot), ou à M. Marc Monmayou, percepteur à St-Mairé, canton de Montcuq.

Cette Garenne est à portée du chemin vicinal de Tournon à Sérignac, très rapprochée de ladite route où on aboutit facilement.

A CÉDER DE SUITE

UN MAGASIN DE BOUCHERIE

Bien achalandé, position exceptionnelle, clientèle choisie, local des mieux aérés.

S'adresser à M. J.-B. MAZELIÉ, marchand boucher, à Castelnau-Monratier. (Lot)

AVIS

Monsieur SÉGUELA, horticulteur à Cahors, prévient sa nombreuse clientèle qu'il dispose, en ce moment, d'un très grand nombre d'arbres fruitiers de toute espèce et surtout des Pruniers d'Ante, dont les prix sont inférieurs à ceux d'Agen et de Villeneuve-sur-Lot. La prune ne diffère en rien de celle qui est récoltée à Agen.

Il a, en outre, un assortiment complet d'arbres d'alignement, forestiers et d'agrément. Il se chargera comme par le passé de toutes les plantations de Parcs et Jardin anglais.

AVIS

Rez-de-chaussée, avec jardin, à louer vers le premier décembre, rue Ste-Claire, maison Salinié.

S'adresser à M. SALINIÉ, rue Fénélon.